



Dojo Ferrari rue Jacques Brel, 34130 MAUGUIO  
Contact professeur Jérémy Chiarotto : 06 28 45 26 24

## FICHE D'ADHESION SAISON 2021-2022

NOM : ..... Prénom : .....

Responsable de l'enfant : .....

Adresse complète : .....

.....

Date de naissance : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Situation professionnelle ou scolaire : .....

Profession du père : ..... Profession de la mère : .....

Tel domicile : \_\_/\_\_/\_\_/\_/\_\_\_ Mobile : \_\_/\_\_/\_\_/\_/\_\_\_ Tel travail : \_\_/\_\_/\_\_/\_/\_\_\_

E-mail : .....

J'autorise l'association EJJM à utiliser mes coordonnées pour me transmettre des informations relatives à l'association  
– l'association s'engage à ne pas utiliser mes coordonnées à des fins commerciales.

### Règlement :

Chèque  Espèces  
La cotisation peut-être payée en trois fois : les chèques doivent alors nous être remis **dès l'inscription** et seront encaissés en septembre, novembre et janvier



Licence FFJDA incluse de 40 €	Tarif	Détail des versements (si versements trimestriels)
Tarif 1 : 1 <sup>er</sup> inscrit	220 €	90 € + 70 € + 60 €
Tarif 2 : 2 <sup>ème</sup> inscrit	205 €	85 € + 60 € + 60 €
Tarif 3 : 3 <sup>ème</sup> inscrit	145 €	65 € + 40 € + 40 €
Tarif 4 : baby judo	175 €	75 € + 50 € + 50 €

Au-delà du deuxième cours, l'année est due dans sa totalité.

Les remboursements de la cotisation seront effectués uniquement en cas de mutation, déménagement hors du canton de Mauguio, ou maladie justifiant un long arrêt ou une hospitalisation, sur présentation d'un justificatif.

La licence FFJDA (incluse dans les montants ci-dessus et d'une valeur de 40€) est obligatoire, payable dès le deuxième cours et non remboursable. Durant ces deux premiers cours, le pratiquant non licencié est couvert par sa propre assurance responsabilité civile ou celle de ses parents.

L'association EJJM décline toute responsabilité en dehors des heures de cours : les parents / accompagnateurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur (s) enfants (s) au Dojo Ferrari.

L'adhérent et/ou ses parents certifient par la présente avoir pris connaissance du chapitre concernant la responsabilité de l'association et des conditions de remboursement des cotisations.

Droit à l'image : par la présente, l'adhérent et/ou ses parents autorisent également l'association EJJM à diffuser des photos sur lesquelles il apparaît, ou sur lesquelles son enfant apparaît (pour les mineurs), par le biais de l'ensemble de ses supports de communication : site Internet, plaquettes, lettre d'information, etc.

**COVID 19 :** Des consignes et protocoles sanitaires sont donnés en lien avec l'état, la mairie et la FFJDA. Les adhérents et leurs accompagnants s'engagent à respecter ces consignes pour le bien et la sécurité de tous.

Fait à Mauguio, le.....  
Signature (obligatoire)  
précédée de la mention « lu et approuvé »